

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE** par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

**QU'UNE** séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue au Chalet des loisirs, le mercredi 23 mars 2022, à 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du règlement no 899 décrétant un emprunt et une dépense de 1 820 000 \$ pour les travaux d'amélioration hydraulique de l'émissaire du lac Bois Franc ainsi que le réaménagement et la reconstruction du stationnement de la Place du Centenaire;
5. Avis de motion du règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;
6. Dépôt du projet de règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;
7. Période des questions ;
8. Levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard  
Ce 21 mars 2022



Stéphane LaBarre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le 21 mars 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

---

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 mars 2022



Stéphane LaBarre  
Directeur général et secrétaire-trésorier